

AFFAIRE N° 18 -- Prise en charge par la Commune de Saint-Denis des frais de construction de parkings et d'aménagements de trottoirs devant le futur Hôtel des Postes qui sera construit à l'angle des rues Maréchal Lyautey et Juliette Beau.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre BT/262/DOM/D.12 en date du 18 Mai dernier, M. le Directeur départemental des Postes et Télécommunications m'a rappelé que lors d'un entretien qu'il avait eu avec M. Reydallat, premier Adjoint au Maire, il lui avait fait connaître les dispositions envisagées par son service pour faciliter la circulation et le stationnement des véhicules devant le futur Hôtel des Postes de Saint-Denis.

M. le Directeur départemental des Postes m'a transmis un plan-masse du bâtiment montrant les reculs par rapport à la voie publique et les possibilités de parking.

Il appelle ma particulière attention sur le fait que son administration consent à un abandon volontaire de 680 m<sup>2</sup> environ de terrain constructible, malgré l'exiguité de la parcelle, comparativement aux besoins à satisfaire et au coût élevé du terrain dans cette zone.

Une vingtaine de véhicules pourront ainsi stationner devant l'immeuble, étant précisé que le stationnement devrait être à durée limitée, le parking étant réservé aux usagers, et que les véhicules du personnel stationneront dans la cour arrière.

Il a été fait remarquer que le rangement en bataille figuré sur le plan est théorique, et qu'un rangement en épi faciliterait la manœuvre et réduirait considérablement le débordement sur la chaussée des véhicules sortant du parking.

Il a été, en outre, précisé que le Ministère des P. & T. ne pouvait pas prendre à sa charge les frais d'aménagement des parkings et des trottoirs devant le futur Hôtel des Postes.

Par ma lettre N°691-SG en date du 24 Mai dernier adressée à M. le Directeur départemental des Postes & Télécommunications, j'ai donné mon accord quant au projet de parkings à réaliser devant le futur Hôtel des Postes de St-Denis et à la prise en charge par le budget communal des frais de construction des parkings et d'aménagement des trottoirs.

Mesdames et Messieurs, c'est cette décision que je vous demande de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : il est certain que nous devons accepter la proposition du Ministère des Postes et Télécommunications. Ce parking sera entièrement réservé aux usagers, et non au personnel des P. & T.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

x

x      x

M. AUBER signale, à cette occasion, que les véhicules des employés des P. & T. sont stationnés en permanence sur le parking de la rue de la Compagnie, à côté de l'Hôtel de l'Europe.

M. le Maire déclare que l'attention des services de police sera appelée sur lesdits véhicules, les parkings privés n'étant pas tolérés par la loi.

x